

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

L'abondance des matières nous met dans l'obligation, afin de ne pas surcharger le bulletin de septembre, de faire paraître ce numéro, contrairement à ce que nous avons indiqué.

La Fête Nationale à Saint-Cloud

La tradition veut, depuis de longues années, qu'une partie de la Fête Nationale se déroule dans chacun des quartiers de la ville et que chaque Amicale de quartier organise ses réjouissances. C'est là un moyen de permettre aux Amicales de manifester leur vitalité. Pour ce faire, elles sont aidées par une subvention spéciale de la Municipalité qui, cette année, s'est élevée à :

- 7.500 francs pour l'Amicale du Centre,
- 7.500 francs pour l'Amicale de la Passerelle,
- 7.500 francs pour l'Amicale de Montretout.

C'est aussi un moyen de faire travailler les commerçants des différents quartiers de Saint-Cloud. Chaque Amicale jouit donc de la plus entière liberté et de l'initiative la plus complète pour l'établissement de son programme de fêtes.

La liaison réalisée au sein du Comité Intersociétés doit permettre aux diverses initiatives de se manifester sans gêne des unes pour les autres.

Cette année, l'Amicale des Coteaux n'a pas voulu concurrencer l'Amicale de la Passerelle qui opère dans le même quartier et n'a pas demandé de subvention; elle se manifestera en une autre occasion.

La Municipalité, de son côté, avait organisé, le 13 juillet au soir, une retraite aux flambeaux avec « *La Diane* » et le corps des Sapeurs-Pompiers.

Le lendemain matin, de bonne heure, une cérémonie s'est déroulée sur la place de la Mairie à laquelle avaient été conviés les représentants des Sociétés locales, les Pompiers, une délégation des Scouts, « *La Clodo* ». « *La Diane* » et « *La Symphonie Clodoaldienne* » prêtaient leur concours.

Sur la place de la Mairie, après la sonnerie *Au Drapeau* et *La Marseillaise*, le Maire prononça l'allocution dont on trouvera le texte par ailleurs. Puis poèmes fort bien choisis et lettres de fusillés très émouvantes furent dits d'une façon parfaite par M. Claude MARTIN, professeur d'art dramatique.

Un vin d'honneur fut servi dans la salle de la Mairie et termina la manifestation.

Les trois soirs, les 13, 14 et 15 juillet, des bals publics furent organisés sur la place de la Mairie, illuminée, indépendamment des bals de quartier.

L'allocution du Maire, prononcée sur la place de la Mairie, devant un public assez restreint, du fait de l'heure matinale, paraît — si l'on en croit la rumeur publique — avoir été diversement interprétée.

Le Conseil Municipal, partageant avec le Maire l'entière responsabilité de son discours, en a décidé la publication dans ce bulletin.

MES CHERS CONCITOYENS,

Nous fêtons le 14 Juillet. C'est notre fête nationale. C'est la tradition républicaine. C'est aussi pour le Maire une coutume que celle de prononcer un discours. Je m'y résous volontiers et je pense que personne, même parmi mes adversaires politiques, ne pourra me faire grief de sortir pour une fois de ma réserve habituelle, d'exposer mes idées et de faire les quelques réflexions que me suggère cet anniversaire.

Je prétends que l'on peut administrer sans faire de politique, et c'est ce que je fais; mais il n'est pas défendu, ce me semble, de faire connaître mes opinions, car les administrés doivent savoir comment celui qu'ils ont mis à leur tête envisage certains grands problèmes extra-municipaux et quelles idées il a sur certains principes. Je ne serai agressif pour personne, je sais que je ne plairai pas à tous, mais d'avance j'en ai pris mon parti.

Nous fêtons donc le 14 Juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, cette Bastille où l'ancien régime enfermait, selon son bon plaisir, les gêneurs de l'époque. En renversant cette Bastille, c'était tous les abus qui avaient pesé sur le peuple de France que l'on secouait, c'était la liberté qu'on avait conquise, c'était l'avènement du règne de la Justice, de l'Égalité, de la Fraternité. Il faut nous remettre dans l'état d'esprit de nos aïeux de 1789, dans l'état d'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la constitution qui assuraient toutes les libertés essentielles : la liberté de conscience, la liberté de pensée et d'expression, la liberté d'association, la liberté de l'enseignement, le droit à la propriété, inviolable et sacré. Le Parlement représentait toutes les opinions, de tous les citoyens, par lequel, à la fois s'exprimait la pensée du peuple. La déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution assuraient l'égalité de tous devant la loi, devant l'impôt, devant les dangers militaires, devant toutes les obligations qu'exigent la bonne marche de l'État et la vie de la communauté. Les Droits de l'Homme et la Constitution établissaient entre eux, autant que cela est possible, la Fraternité, — non pas qu'il n'y ait eu de jalousies et de luttes partisans violentes, — mais le climat créé par la Liberté et l'Égalité et la façon par laquelle s'exprimaient les désirs de chacun, limitaient autant que possible les luttes fratricides. Tous les Français se sentaient frères et fils d'une même patrie. Nous avons ainsi un régime qui convenait au caractère de notre race tellement passionnée de liberté, qui convenait aussi à la tradition que nous avons reçue de nos ancêtres Grecs et Romains, à la connaissance des hommes que nos ancêtres avaient acquise depuis la Renaissance par une longue pratique de l'Humanisme.

Ne croyez-vous pas que si nos ancêtres revenaient sur terre, ils ne seraient pas un peu déçus de voir ce que sont devenus ces grands idéaux, et ne serait-il pas préférable, si l'on voulait leur montrer de vraies démocraties, de les conduire plutôt dans ces pays nordiques ou plus simplement encore en Angleterre ou en Suisse qui sont réellement les vraies démocraties de notre temps.

Il est urgent que l'on revienne à toutes les libertés. Le régime de l'Économie dirigée, normal et indispensable en temps de guerre, ne doit plus subsister davantage. Il faut maintenant que l'on comprenne qu'il faut libérer pour la production tous ceux qui vivent de la seule industrie de la paperasse. Nous avons plus de 2.000.000 de fonctionnaires en France pour un pays de 40.000.000 d'habitants. Les États-Unis fonctionnent avec 1.000.000 d'employés d'État pour 130.000.000 de citoyens.

Il ne faut plus que la pénurie soit savamment orga-

nisée et entretenue et ne profite qu'à certaine fraction de gens bien placés dans les eaux gouvernementales. La grande majorité des citoyens est convaincue que le retour à la liberté permettra la reprise économique, l'amélioration des conditions de vie pour tous et redonnera l'espoir d'un avenir meilleur.

La France est désespérée. On a voulu tuer la notion du profit qui est le moteur du travail humain. Il faut qu'un nouveau GUIZOT puisse redire : « Travaillez et enrichissez-vous », car lorsque le particulier s'enrichit, c'est la nation tout entière qui s'enrichit.

Sans doute, le Capitalisme, s'il a réussi dans le problème de la production à donner un essor économique considérable dans le siècle écoulé, a échoué dans le problème de la distribution. Nous nous en sommes rendu compte par les crises cycliques que l'on n'a pas pu éviter et qui sont probablement une des causes des deux guerres que nous venons de subir. C'est à ces problèmes de la distribution du profit, d'une part, et des objets fabriqués, d'autre part, que l'on devrait s'atteler, la solution n'est pas dans ces hausses de salaires amorties bien vite par la hausse inévitable des prix qui ruinent les épargnants, les retraités, qui attriste les derniers jours des vieillards. Une solution heureuse serait celle qui permettrait aux ouvriers et employés d'une entreprise d'être associés directement au profit de l'entreprise, tout comme les prêteurs de capitaux le sont. Une meilleure coopération du capital et du travail mettrait fin à ces luttes sociales et permettrait un standing de vie beaucoup plus élevé pour tous. Le profit, équitablement partagé, ne serait plus une chose honteuse, que l'on a tendance et intérêt à dissimuler. La moralité publique y gagnerait, le marché noir serait tué, le Trésor public serait rempli. Malheureusement, la Conférence Économique, réunie en ce moment, n'a pas paru poser le problème comme il devait l'être. Une fois encore, on a peur des réalités, la franchise est exclue.

Je viens d'effleurer le problème économique, lié de si près aux problèmes du ravitaillement et du marché noir, mais une autre question est encore plus angoissante que celle-là parce que plus difficile à résoudre : c'est celle du logement. Le peuple français, et plus particulièrement les gens de condition modeste, paie à l'heure actuelle le résultat de trente années d'une politique démagogique du logement. La France est sans doute, à l'heure actuelle, le pays du monde où les loyers sont le meilleur marché. C'est vrai, mais c'est aussi le pays du monde où les gens sont le plus mal logés et où les avantages que peut donner le progrès en matière d'habitation et de confort sont le moins vulgarisés. Nous traînons, depuis la guerre 1914-1918, le boulet de lois qui étaient à l'origine des lois d'exception, à durée limitée, et qu'aucun gouvernement n'a jamais eu le courage de rapporter. Il en résulte que les propriétaires, ne tirant plus aucun revenu d'immeubles, qu'ils ne peuvent même plus entretenir, se sont désaffectés des questions immobilières et que l'on a peu et mal construit en France. Deux millions d'immeubles détruits, endommagés par la guerre sont venus mettre le comble à une situation qui était déjà difficile en 1939. C'est avec un sentiment d'envie que je viens de traverser la Suisse où les maisons sont partout bien entretenues, pimpantes, fleuries, où il n'y a pas de maisons dites ouvrières, ni de casernes; il n'y a pour ainsi dire que des villas où il doit faire bon vivre.

Il n'y a qu'un seul remède à ce problème : c'est la construction. Il faut par tous les moyens favoriser la construction, mettre en confiance les propriétaires, obtenir de tous les Français qu'ils consentent à mettre dans leur loyer

un prix raisonnable en harmonie avec leur gain, car c'est là qu'est le drame. On n'a pas habitué les Français à un loyer assez élevé et bien proportionné.

Ce ne sont pas des commissions qui résoudre ces problèmes. Pour en revenir au plan local, le Conseil Municipal n'a pas voulu à Saint-Cloud de Commission de Logement-Type qui empêchait toute espèce de liberté dans la transaction. Toutefois, une Commission de Logement a été formée qui comprenait des représentants des propriétaires et des locataires. Les représentants de la Fédération des Locataires viennent de nous envoyer leur démission. Il est probable qu'étant donné les difficultés qu'il y avait à résoudre, et qui paraissent insurmontables, la Fédération des Locataires a pensé qu'elle serait plus forte dans l'opposition. La critique est aisée. Nous avons accepté cette démission avec regret, car malgré tout, l'intérêt général voulait que dans l'union on put examiner en commun les problèmes difficiles et trouver parfois, rarement c'est vrai, une solution.

Le Conseil Municipal reste sur sa position, car il estime déjà abusives les entorses faites à la liberté dans ce domaine.

Dans un autre domaine, nous avons vu récemment une autre entorse à la liberté. L'élection de deux députés, élus régulièrement, dans des conditions qui excluaient certainement l'hypothèse de l'irrégularité ou de la fraude, a été remise en question. C'est là un indice grave qui nous montre que la liberté est en danger, qui montre une certaine conception de la démocratie, qui n'a de démocratie que le nom et qui par les artifices du Parti Unique, du bulletin de vote unique, de restrictions à la liberté, des restrictions de la propagande officielle, traite les citoyens en mineurs qu'il faut sans cesse guider, contrôler et dont on doit, le cas échéant, annuler le choix. Or, nous avons 157 ans de République derrière nous. Il y a 157 ans qu'en France, les grandes idées nées de la Révolution, se sont développées et épanouies, que des courants d'opinions divers se sont affrontés. Ce n'est pas, je l'espère, pour qu'un jour on arrive, comme sous Hitler, à voter tous contraints et forcés, dans une proportion de 97 %, proportion qui ne correspondrait pas à la vérité, mais qui montrerait que des citoyens ont peur.

J'ai dit rapidement ce que je pensais. C'est aussi ce que pense le Conseil Municipal que je représente. C'est ce que pense, je crois, la grande majorité des Français.

Nous sommes présentement à une époque où, habitués sous l'occupation allemande à ne pas dire tout haut ce que nous pensions, l'on est resté craintif. C'est pourquoi c'est avec plaisir qu'en ce 14 Juillet 1946, pour la première fois que comme Maire de Saint-Cloud j'ai pris la parole en ce jour de fête nationale, j'ai dit bien haut ce que je pensais comme je dis bien haut : Vive Saint-Cloud, Vive la France, Vive la Liberté.

Taxes Départementales

Au moment où nos concitoyens reçoivent leur feuille d'impôts, nous croyons utile de leur faire connaître que par délibération du 14 décembre 1945, reproduite ci-dessous, le Conseil Général de Seine-et-Oise a, en vue d'équilibrer le budget départemental qui est passé de 563.000.000 de francs à 1.076.000.000 de francs, décidé l'établissement d'un certain nombre de taxes départementales.

Cette délibération, approuvée par arrêté interministériel de M. le Ministre de l'Intérieur et des Finances, en date du 30 mai 1946, ne manquera pas d'avoir des répercussions sensibles sur les feuilles d'impôts puisque, ainsi

que chacun le sait, les impositions figurant sur ces feuilles sont perçues, d'une part, au profit du département, d'après les mesures votées par le Conseil Général, d'autre part, au profit des communes, d'après les décisions prises par les Conseils Municipaux à l'occasion de l'établissement des budgets départementaux et communaux.

CONSEIL GÉNÉRAL

Session extraordinaire de 1945

Séances du 14 Décembre 1945

Taxes départementales

Le Conseil Général,

Vu le rapport du 13 août 1926,

Vu la délibération du Conseil Général, du 15 novembre 1927, établissant diverses taxes départementales,

Vu le décret du 13 février 1938, autorisant la perception de ces taxes.

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1940, portant suppression de diverses taxes à partir de l'exercice 1941,

Vu l'ordonnance gouvernementale, en date du 2 novembre 1945, relative aux finances locales;

Considérant que la situation financière présente du département impose le relèvement du taux de perception de taxes en vigueur, le rétablissement des taxes dont la perception avait été suspendue et la mise en recouvrement de nouvelles taxes;

La Commission des Finances entendues:

DÉLIBÈRE :

A partir du 1^{er} janvier 1946, les taxes suivantes seront perçues au profit du département de Seine-et-Oise :

- 1^o Taxes sur les chasses gardées, perception au taux maximum, soit 7 fr. 50 par hectare, produit évalué à : 675.000 francs;
- 2^o Taxe sur les instruments de musique à clavier (pianos, orgues, harmoniums), perception au taux de 15 francs pour les pianos droits et harmoniums et 30 francs pour tous les autres instruments imposables, produit évalué à 300.000 francs;
- 3^o Taxe sur l'exploitation ou la location des golfs, perception au taux maximum, produit évalué à 10.000 francs;
- 4^o Taxe sur les domestiques attachés à la personne suivant le tarif maximum ci-après :

	COMMUNES DE 10.000 DE 10.000 H. A 30.000 H. AU-DESSUS DE 30.000 H.		
	10.000 H.	30.000 H.	30.000 H.
Pour le 1 ^{er} domestique taxable du sexe féminin.....	125 »	187 50	250 »
Pour le 2 ^e domestique taxable du sexe féminin.....	250 »	375 »	500 »
Pour le 3 ^e domestique taxable du sexe féminin.....	375 »	562 50	750 »
Pour le 4 ^e domestique taxable du sexe féminin.....	500 »	750 »	1.000 »
Pour le 5 ^e domestique taxable du sexe féminin.....	750 »	1.000 »	1.250 »

et ainsi de suite en augmentant de 500 francs par domestiques.

- 5^o Taxe sur les précepteurs, préceptrices et gouvernantes :
Le tarif est fixé à 625 francs par élément d'imposition. Le produit de ces deux taxes est évalué à 450.000 francs;
- 6^o Taxe sur la publicité faite à l'aide soit d'affiches sur rapport ordinaire, imprimées ou manuscrites, soit d'affiches peintes et, généralement toutes affiches inscrites dans un lieu public, soit de panneaux réclames placés hors des agglomérations, soit d'affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites apposées dans un lieu public couvert ou une voiture servant au transport public, soit de réclames ne rentrant pas dans les catégories précédentes, exception faite pour les affiches et enseignes lumineuses permanentes ou non permanentes, perception au taux maximum, produit évalué à 150.000 francs.
- 7^o Taxe sur les locaux à usage professionnel.
Application de cette taxe suivant barème dégressif ci-dessous :
Au-dessus de 10.000 francs de valeur locative : 7,50 % ; 6.000 fr. à 10.000 francs : 4 % ; 6.000 francs et au-dessous : 1,50 % ; produit évalué à 12.000.000 de francs, étant précisé que le pourcentage n'est pas applicable, tranche par tranche, mais à un taux unique du montant de la matière taxable;
- 8^o Le Conseil décide la création de la taxe de 7,50 % sur la valeur locative des locaux d'habitation.
Mais l'assiette de cette taxe ne pouvant être établie cette année qu'après la publication des rôles généraux, elle fixe l'application de la taxe à partir de l'exercice 1947.
D'autre part, elle adopte le principe de la dégressivité de la taxe, les taux devant être établis au cours de la prochaine session budgétaire;
- 9^o Taxe sur les établissements de nuit, perception au taux maximum, soit 5 % de la recette brute effectuée après l'heure normale de fermeture, produit inscrit au budget pour 20.000 francs.

Des nouvelles de la Colonie de Vacances de Charbonnière

15 JUILLET. — Joyeux voyage, pendant lequel les enfants ont dévoré avec appétit les provisions de route préparées par les familles.

Excellente arrivée vers 15 heures à Orléans, où le Directeur, M. DEMARD, attendait les jeunes colons pour les conduire au car qui devait les transporter à Charbonnière.

Vers 15 h. 15, arrivée des enfants au château. Hourrah enthousiastes !

Distribution des valises, installation dans les chambres, rangements dans les armoires individuelles par chacun des enfants de son linge et de ses objets personnels.

Goûter dans les trois vastes salles à manger ornées de fleurs (larges tartines de confitures, grandes tasses de banania au lait).

Premiers ébats des enfants sur la vaste pelouse devant l'entrée principale, sous la surveillance des moniteurs et monitrices, en attendant l'heure du dîner.

En résumé, nouvelles excellentes pour la première journée.

Voici d'autre part un extrait du journal quotidien du château de Charbonnière :

Rédaction
par les colons eux-mêmes

Semaine du 15 au 20 Juillet

DANS MON BEAU CHATEAU

Journal quotidien du Château de la Charbonnière

Colonies de Vacances
de la Ville de Saint-Cloud
Château de la Charbonnière
par Saint-Jean-de-Braye (Loiret)

QUE FONT LES GARÇONS ?

C'est 10 heures, les moniteurs viennent de siffler pour faire le rassemblement.

Maintenant, il faut construire les cabanes.

Le directeur nous donne une scie et une hachette pour abattre les arbres. Nous partons avec notre outillage à travers la forêt. Le long du chemin, il y a des fraisiers avec de belles fraises rouges, des mûres bien noires. Enfin, nous approchons du but. Le directeur nous désigne un coin pour bâtir notre cabane. Nous nous mettons au travail jusqu'à 11 heures. Il faut abattre des arbres bien droits. C'est tout pour aujourd'hui. Vivement demain.

LA PART DE L'HUMORISTE

La cloche sonne : le réveil.

Je suis réveillé par un formidable coup de polochon sur la tête. Je m'assois et sur mon lit je regarde la bataille s'organiser. Au début, deux ou trois polochons volent dans l'air, mais après, tous les polochons sont mobilisés. Soudain tout s'arrête, la porte vient de s'ouvrir, tous font les petits saints, le moniteur est là. Espérons que ce petit incident ne se renouvellera pas et que l'ordre règnera partout. D'ailleurs, tout est calme à présent.

QUE FONT LES FILLES ?

Après le goûter, nous sommes parties toutes en promenade, les petites devant, les grandes derrière. Nous avons pris le chemin qui se trouvait juste devant nous. Les petites cueillaient des fleurettes, les grandes marchaient en bavardant, lorsque une ferme se fit voir après un tournant; un tout petit chat noir passait; nous nous en amusons.

Bientôt, les monitrices nous rassemblent, c'est le retour. Nous étions contentes. Les petites commençaient à être fatiguées; il fallait les entraîner.

LE MOT DU MONITEUR

Dans mon beau château...

C'est une chanson d'enfant mais c'est aussi tout un programme. En effet, quel magnifique château que celui de la Charbonnière. Il n'a rien de ces castels hantés dont on parle dans les livres. Tout y est scintillant de propreté. Comment serait-il possible de vivre dans une atmosphère pareille, sans évoquer notre Moyen-Age et sa poésie. Aussi, venez voir à la Charbonnière. Vous arriverez sur la « place d'armes », vous mangerez dans la « salle des festins », vous visiterez les chambres Bayard, Cœur de Lion. Vous vous promenez avec César, Charlemagne.

C'est ainsi qu'ici l'on vit, au milieu des souvenirs pour une fois vivants.

ALLO !... ICI LA CUISINE !

Menu du 18 Juillet

DEJEUNER

Macédoine
de légumes
à la mayonnaise

Bœuf rôti

Lentilles

Salade

DINER

Potage julienne

Jardinière de
légumes nouveaux

Crème au chocolat

LE POINT DE VUE DE MONSIEUR LE DIRECTEUR

Atmosphère agréable. Les enfants s'habituent progressivement. Beaucoup sont très affectueux. Les petits s'accrochent à Monsieur le Directeur, à marraine, aux moniteurs, en quête de caresses. Tout le personnel est couvert de fleurs au retour des promenades. Les menus sont présentés au déjeuner par l'équipe de jour d'une manière fort agréable et marraine a toujours son bouquet payé par des baisers. Aujourd'hui, on a offert à M. le Directeur quelques cigarettes dans une jolie petite corbeille tressée par les enfants. La cuisine mérite nos compliments. Les moniteurs sont dévoués. Tout s'annonce bien. Souhaitez-nous du beau temps. *Le Directeur.*

MENU DE LA SEMAINE DU 14 AU 21 JUILLET 1946 (PREMIÈRE SEMAINE)

TOUS LES MATINS : Tartines beurrées avec café au lait ou Banania
GOUTERS : Chocolat ou confitures. Plus tard, si possible, fruits.

DEJEUNERS

DINERS

LUNDI 15

Potage Julienne.
Galantine de porc.
Nouilles.
Confitures.

MARDI 16

Potage de légumes nouveaux.
Jardinière de petits pois.
Confitures.

MERCREDI 17

Potage Julienne.
Jardinière de petits pois.
Mousse au chocolat.

Salade de pommes de terre.
Rôti de bœuf.
Lentilles au jus.
Salade Charbonnière.

Poireaux vinaigrette.
Tripes à la mode de Caen.
Pommes robes des champs.
Salade Charbonnière.

JEUDI 18

Salade russe mayonnaise.
Rôti de bœuf.
Béchamel Charbonnière.
Salade Charbonnière.

Potage de légumes nouveaux.
Nouilles au jus.
Tartes aux fraises.

VENREDI 19

Salade de pommes de terre.
Saucisses.
Petits pois au jus.
Salade Charbonnière.

Potage santé.
Pommes de terre Dauphinoise.
Crème à la groseille.

SAMEDI 20

Carottes râpées.
Morue à la crème.
Pommes de terre boulangère.
Salade Charbonnière.

Potage Julienne.
Choux au gratin.
Confitures.

DIMANCHE 21

Sardines à l'huile.
Rosbeef.
Haricots verts.
Prunes.

Potage poireaux pommes de terre.
Nouilles au beurre.
Crème au chocolat.

HORAIRE DE LA COLONIE

7 h. 30 - 7 h. 35	Dérouillage.
7 h. 30	Lever.
7 h. 35 à 8 h. 30	Toilette, confection des lits, balayage des chambres, rangement des armoires.
8 h. 30 à 9 h.	Petit déjeuner.
9 h. à 10 h.	Education physique et sportive.
10 h. à 11 h.	Garçons : construction de cabanes. Filles : travaux manuels.
11 h. à 11 h. 30	Séance de chant par groupes.
11 h. 30 à 12 h.	Soins de propreté.
12 h. à 13 h.	Déjeuner.
13 h. à 15 h. 15	Sieste obligatoire (les enfants sont déshabillés comme pour la nuit).
15 h. 15 à 16 h.	Remise en état des chambres.
16 h. à 16 h. 30	Goûter.

16 h. 30 à 18 h. 15	Promenade.
18 h. 15 à 18 h. 30	Chant.
18 h. 30 à 19 h.	Soins de propreté.
19 h. à 20 h.	Dîner.
20 h. à 21 h.	Veillée.

TICKETS DE SUCRE

Le coupon n° 0 de la feuille semestrielle donne droit pour le mois de juillet à une attribution supplémentaire de 500 grammes de sucre.

Nous sommes heureux d'informer les familles qui ont envoyé leurs enfants à la colonie de vacances municipale de Charbonnière que le coupon n° 0 leur sera remis à la Mairie.

Le ravitaillement à Charbonnière est bon, les enfants sont bien nourris et le sucre en supplément n'est pas nécessaire.

La Circulation Avenue du Palais et Place G.-Clemenceau

Dans le dernier *Bulletin Municipal*, nous informions nos lecteurs de la lettre adressée à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Versailles, par laquelle nous lui demandions la création de passages pour piétons en haut de l'avenue du Palais pour les personnes allant dans le parc par la rue Royale, en bas de la même avenue pour les personnes se rendant aux autobus, place G.-Clemenceau.

Nos craintes étaient hélas justifiées, car nous avons eu à déplorer un accident mortel qui a endeuillé une famille clodoaldienne bien connue. A la suite de cet accident, nous sommes intervenus d'une manière énergique auprès de l'Autorité Supérieure compétente, afin que des mesures, même provisoires, soient prises d'urgence, en vue de la protection des piétons. *Il faut bien que chacun sache que s'il avait été du pouvoir de la Municipalité d'exécuter des travaux sur l'avenue du Palais, celle-ci n'aurait pas attendu les Services des Ponts et Chaussées et autres services d'Etat pour les entreprendre.* En ce qui concerne les routes nationales et vicinales et surtout l'auto-route de Saint-Cloud qui, d'après le décret du 4 mai 1935 est une voie spéciale exclusivement réservée à la circulation automobile, voie qui a son origine au Pont de Saint-Cloud, nous ne pouvons — et nous le répétons encore une fois — qu'exprimer nos doléances aux services compétents, espérant que celles-ci seront prises en considération. Voici donc à la suite de nos démarches, les mesures qui ont été prises :

- 1° Installation, à la sortie du tunnel, d'un feu clignotant et d'une barrière blanche indiquant aux automobilistes qu'il y a un virage à prendre; éclairage du haut de l'avenue du Palais;
- 2° Indication par un panneau dans le tunnel, avant la sortie, de l'existence de ce virage;
- 3° Pour les piétons accédant dans le parc par la rue d'Orléans : réouverture de l'allée appelée « Allée des Soupirs » qui part de la grille de l'immeuble, 3, rue d'Orléans et qui passe au-dessus du tunnel pour aboutir derrière l'Ecole Normale Supérieure.
Pour les piétons accédant dans le parc, côté Paris : ouverture d'un passage longeant la caserne Sully.

Il a été, d'autre part, par voie d'affiche, recommandé aux piétons se rendant au point d'arrêt des autobus, place G.-Clemenceau, d'éviter de traverser cette place; de suivre le trottoir devant l'ex-établissement l' « Impérial » et de prendre le passage réservé au bas de l'avenue du Palais.

Toutes ces mesures, bien que très utiles, sont encore insuffisantes, et nous demandons, à défaut de passage souterrain, la création immédiate, au bas de l'avenue du Palais, d'un passage clouté avec système de signalisation

rouge et vert, permettant l'arrêt des automobiles et le passage des piétons. Pour l'accès dans le parc, nous avons déjà signalé à nos lecteurs les réclamations que nous avons formulées pour que le passage par la rue des Ecoles soit réouvert. Nous réitérons encore une fois nos demandes.

En ce qui concerne le départ des autobus devant l'ex-établissement l' « Impérial », place G.-Clemenceau, nous n'avons pas attendu qu'il y ait des accidents pour intervenir. Dès le début de 1946, pressentant le danger que pourrait faire courir aux piétons la circulation automobile devenue plus intense, nous avons demandé à la Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris, Direction du Réseau Routier, le déplacement du point de stationnement des autobus. Nous avions même fait intervenir M. DEVÈZE, notre conseiller général et député de Seine-et-Oise.

Voici les réponses qui nous ont été faites :

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN DE PARIS

Paris, le 28 Janvier 1946.

Monsieur le Maire de Saint-Cloud

MONSIEUR LE MAIRE,

Par lettre du 2 janvier 1946, vous avez bien voulu nous demander d'envisager le déplacement du point de stationnement des autobus des lignes n° 175 et n° 272, place G.-Clemenceau, à Saint-Cloud, ainsi que le prolongement de la ligne n° 272, à la place Magenta.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, après examen de votre suggestion, qu'étant donné la situation de la place G.-Clemenceau par rapport à la ville de Saint-Cloud, le déplacement du terminus ne paraît guère présenter d'intérêt pour faciliter l'accès du centre de Saint-Cloud aux voyageurs des lignes n° 175 et n° 272.

En revanche, à l'emplacement actuel, d'ailleurs abrité par le mur de soutènement de l'autostrade, il est plus aisé de passer d'une ligne à l'autre, le cas échéant.

D'autre part, la forte déclivité de la rue Dailly et le dévers de la chaussée devant la gare rendraient dangereux le stationnement des autobus aux endroits désignés dans votre lettre.

Quant au prolongement de la ligne n° 272 à la place Magenta, il est à considérer que cette dernière est située dans une zone offrant peu d'éléments de trafic et que, pour y aboutir, les voitures devraient emprunter la rue Dailly dont la forte pente n'irait pas sans accroître notablement les risques de circulation.

Enfin, comme toute modification de la structure des lignes en exploitation, ce prolongement devrait faire l'objet d'une décision de l'Autorité supérieure, seule qualifiée pour déterminer la consistance du réseau.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur du Réseau Routier.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN DE PARIS

Paris, le 28 Janvier 1946.

Monsieur DEVÈZE, Député,

Assemblée Nationale

MONSIEUR LE CONSEILLER,

Par lettre du 8 janvier 1946, vous avez bien voulu nous demander d'envisager le déplacement du point de stationnement des autobus de la ligne n° 175 et de la ligne n° 272, place G.-Clemenceau,

à Saint-Cloud, ainsi que le prolongement des lignes 272 et 144 pour desservir le haut de Saint-Cloud et Garches.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, après examen de votre suggestion, qu'étant donné la situation de la place G.-Clémenceau par rapport à la ville de Saint-Cloud, le déplacement du terminus ne paraît guère présenter d'intérêt pour faciliter l'accès du centre de Saint-Cloud aux voyageurs des lignes 175 et 272.

En revanche, à l'emplacement actuel d'ailleurs abrité par le mur de soutènement de l'autostrade, il est plus aisé de passer d'une ligne à l'autre, le cas échéant.

D'autre part, la forte déclivité du terrain de la rue Dailly et le dévers de la chaussée devant la gare rendraient dangereux le stationnement des autobus aux endroits désignés dans votre lettre.

En ce qui concerne, par ailleurs, la desserte du haut de Saint-Cloud et de Garches par les lignes 272 et 144, il est à considérer que :

1° L'emprunt des rues Dailly et Gounod par les voitures de la ligne 272 comporterait des risques de circulation accrus ;

2° La région avoisinant la place de Magenta n'offre que peu d'éléments de trafic ;

3° Des raisons de coordination avec le Réseau de la S. N. C. F. feraient obstacle au prolongement à la gare de Garches.

Enfin, comme toute modification à la structure des lignes en exploitation, les prolongements suggérés devraient faire l'objet d'une décision de l'Autorité supérieure, seule qualifiée pour déterminer la consistance du réseau.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

Paris, le 4 Février 1946.

Monsieur le Maire de Saint-Cloud.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je m'empresse de vous faire parvenir la réponse que vient de me communiquer le Directeur Général de Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris, au sujet des lignes d'autobus 272, 175, 144.

Je regrette que mes démarches n'aient pas abouti, je vais en tenter d'autres qui seront, je l'espère, plus fructueuses, au Conseil Général de la Seine et auprès de la Commission des Transports de l'Assemblée Nationale Constituante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

M. DEVÈZE,

Député de Seine-et-Oise.

Nous renouvelons notre requête auprès de la Compagnie intéressée, en faisant état de l'importante pétition qui vient de nous être présentée, laquelle signale tout l'intérêt que présente le déplacement du terminus des autobus. Nous demandons à cette Compagnie de réexaminer la question, que, dès janvier 1946, nous considérons comme primordiale du point de vue de la protection de la circulation des piétons.

Saint-Cloud du Minnesota

Dans le précédent numéro du Bulletin Municipal, nous avons donné connaissance d'un télégramme adressé par le Maire de Saint-Cloud de Minnesota, à la suite d'une visite faite par l'un de nos concitoyens, M. DESRUES.

Celui-ci nous a fait parvenir un compte rendu de sa visite que nous insérons ci-après, pensant qu'il intéressera nos lecteurs.

5 Juillet 1946.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Nous considérons, mons fils et moi, comme une tâche particulièrement agréable, celle qui va consister à répondre aux quelques questions que vous allez pouvoir, alternativement, nous poser, concernant notre voyage à la ville sœur de Saint-Cloud (Minnesota), qu'ils appellent là-bas Sainte Claude, visite dont voici un petit compte rendu succinct :

« D'abord, cette ville rurale est plus belle et plus importante (environ 28.000 habitants) que mon ami M. RINGER, de Minneapolis, ne me l'avait dépeinte en 1937, lors de ma dernière visite aux U. S. A. C'est lui qui, la première fois, avait suggéré l'idée de la visite, de votre part, afin de renouer les liens déjà établis par Mgr BUSH, le vénérable évêque de ce diocèse, réputé comme l'un des plus prospères des U. S. A. et M. le Chanoine LEGRAND, il y a une vingtaine d'années.

« Saint-Cloud se trouve presque au milieu des U. S. A., au nord-est, pas très loin de la frontière canadienne. Pour y parvenir rapidement, notre ami nous y a conduit, le vendredi 7 juin, avec sa Cadillac; nous sommes partis de sa résidence d'été sur le lac Minnetonka. Le rendez-vous, qu'une de ses cousines, connaissant Mgr BUSH et M. MURPHY, maire pour la deuxième fois de ce beau pays (et qui se trouvait être aussi l'ami de notre ami), était fixé à 11 heures. Nous y étions ponctuellement.

« Tout le monde était présent aux bureaux de la Chancellerie où Mgr BUSH nous attendait au milieu de son chapitre, en tête duquel était son vicaire général, M. THIBAUT, un Français, qui, malheureusement, est retombé malade après notre visite.

« M. le Maire, de descendance irlandaise, était à côté de l'évêque avec quelques collègues du Conseil. C'est un homme extrêmement sympathique, de même d'ailleurs que tous les autres assistants : le propriétaire de la presse locale, le président de la Chambre de Commerce, les représentants de la Bibliothèque, des Pompiers, de la prison d'Etat, etc., en tout une trentaine de personnes dont vous verrez les noms sur le Livre d'Or du Welcome que nous vous rapportons, après bien des tribulations !

« Nous leur avons laissé seulement trois collections de cartes postales d'avant-guerre, que Mme DESRUES a eu du mal à rassembler avant notre départ.

« Nous vous en rapportons aussi quelques-unes de Saint-Cloud (Minnesota), que vous pourrez faire coller sur les pages libres du Welcome, si vous le jugez à propos.

« Par deux fois, sachant que je n'avais que quelques heures et redoutant les réceptions américaines qui deviennent si facilement des cérémonies, j'avais, par lettre, demandé le maximum de simplicité : cela m'avait été promis par le Secrétaire de l'Evêché. Ce devait donc être une « informal réception ». Après tout, elle le fut peut-être à leurs yeux !

En tout cas, elle devint tout de suite extrêmement cordiale, ainsi que vous le verrez sur les photos que nous rapportons.

« La conversation s'engagea, après les présentations et je fus invité à dire deux mots qu'heureusement j'avais préparés dans le train de Chicago à Minneapolis, car négociant, je ne suis pas un orateur. Monseigneur me répondit très aimablement, rappelant l'excellent souvenir qu'il rapporta de sa visite, et de celle que lui fit, plus tard, M. le Chanoine LEGRAND, dont il me fit voir les photos.

« Il voulut bien approuver ma suggestion d'un pèlerinage de ses diocésains au tombeau de saint Clodoald.

« Monsieur le Maire prit ensuite la parole, manifestant son grand contentement et son vif désir de voir s'établir un échange de visites et de relations cordiales entre nos deux villes sœurs. Il ne nous a pas quitté une minute jusqu'à notre départ et m'a répété que peut-être il viendrait lui-même l'année prochaine. Je suis certain que le vénérable Mgr BUSCH, qui est un très grand homme, moralement et physiquement, aurait dit la même chose s'il avait eu 10 ans de moins.

« Malgré ses 81 ans, il a tenu à nous faire visiter lui-même et seul, sa nouvelle église, en briques extérieurement, mais avec de belles colonnes de granit et ferronnerie d'art à l'intérieur. Nous avons vu aussi la crypte qui s'impose, dit-il, à cause de l'affluence des dimanches et jours de fêtes. Il y a cinq églises catholiques à Saint-Cloud, et il nous a dit que 65 % de la population de la ville est catholique, tandis que, dans le diocèse, la proportion est encore plus grande, près de 80 % et cela est sûrement dû à l'influence considérable de ce vénéré prélat, dont les œuvres sociales, comme l'Orphelinat, sont si appréciées.

« J'ai omis de dire que Monsieur le Maire avait eu la bonne idée de faire venir à la Chancellerie une « War-Bride » française (épouse de soldat américain), héroïne de la Résistance, décorée de la Croix de Guerre, et qui nous fait grand honneur là-bas. Son mari, M. HIRT, architecte lui-même, étant le fils de celui qui a construit presque tous les monuments publics du pays.

« Nous sommes partis, en hâte, à midi 15, au « Reformatory », l'une des plus grandes prisons des U. S. A., où Monsieur le Maire nous avait fait préparer un déjeuner par M. FONTAGNIERE, un chef français, chargé également de l'Econamat de cette maison. Cette prison modèle est immense, d'ailleurs mon fils vous la décrira. Je vous dirai seulement que le déjeuner qui nous fut servi à l'intérieur de ces grandes grilles fut excellent et fut suivi d'une visite presque complète de la prison où nous avons vu, entre autres : les cuisines, ateliers de mécaniques, lingeries, imprimeries, garage, salles d'études et de jeux, serres, jardins, etc., si bien qu'en sortant, nous avions l'impression d'avoir visité un endroit idéal pour passer ses vacances !

« De là, nous fûmes conduits avec la voiture de notre ami et deux autres qui suivaient, à l'Orphelinat, lui aussi très important, magnifiquement situé sur une colline dominant le Mississippi.

« Cet Orphelinat est administré par des sœurs qui s'efforcent de remplacer les mamans de ces enfants et paraissent y être parvenues et nous avons ensuite continué par la visite de la Librairie où nous avons pu admirer le très joli coffret, pieusement conservé, contenant de la terre de Saint-Cloud (France), puis le Tow-Hall qui, il y a 10 ans, se trouvait à 800 mètres de l'endroit actuel ! A noter cet édifice important, d'une trentaine de mètres de long sur une douzaine de large, tout en granit du pays (justement réputé par ses carrières) et dont le poids approximatif est de 2.400 tonnes.

« Nous avons tenu à rapporter quelques photographies de l'édifice sur rails au moment du déplacement. Cela fit grand honneur à la technique américaine à l'époque (1937).

« Dans ce pays où 80 % des maisons sont en bois, les services

d'incendie doivent être importants; nous sommes allés visiter la caserne des pompiers où 20 hommes logent en permanence et à peine nous y étions arrivés, que la sirène retentit et la première voiture démarra avec 6 hommes qui ont juste eu le temps de grimper; quelques minutes après, un deuxième appel, l'incendie se trouvant être justement l'un des plus importants depuis quelque temps.

« Nous sommes allés à l'hôtel où pensant nous décider à passer la soirée, Monsieur le Maire nous avait fait réserver une chambre. Malheureusement, nous avons dû quitter ces charmants hôtes, même sans pénétrer dans le grand Hôtel des Postes et le Palais de Justice.

« Ils ont renouvelés leurs promesses de venir nous voir aussitôt que les circonstances le permettront. Vous aurez donc ainsi l'occasion de les connaître à votre tour.

« 2 Juillet 1946.

« Elie DESRUES. »

Ravitaillement

TEXTILES, CHAUSSURES, ARTICLES MÉNAGERS VALIDATION DES TICKETS-LETTRES

Par suite de l'amélioration de la production en chaussures, et conformément aux instructions de l'autorité supérieure, il sera attribué à chaque titulaire d'une carte « J », « H », ou « F », un coupon d'achat de chaussures « Usage Ville » par an.

A partir du 1^{er} août 1946, les consommateurs obtiendront, à la Mairie, Service du Ravitaillement, pendant le mois de leur anniversaire ou le mois suivant, les coupons d'achat désignés ci-après :

CARTE « J » : Un coupon d'achat n^{os} 22, 23 ou 24, selon la pointure du jeune garçon ou de la jeune fille, contre remise du ticket C 3 de leur carte de textile.

CARTE « F » : Un coupon d'achat n^o 23 contre remise du ticket C de la carte de textile.

CARTE « H » : Un coupon d'achat n^o 24 contre remise du ticket C de la carte de textile.

Les futures mamans recevront leur coupon d'achat de chaussures « Usage-Ville » sur justification de leur état, par présentation de leur carte de grossesse, sans tenir compte de la règle prévue pour l'anniversaire.

En ce qui concerne les consommateurs nés entre le 1^{er} août et le 31 décembre, ayant bénéficié d'un coupon d'achat de chaussures « Usage-Ville » pendant le premier semestre 1946, ils ne pourront obtenir, lors de leur anniversaire, leur coupon de chaussures « Usage-Ville ». Les conditions dans lesquelles cette catégorie de consommateurs percevra un coupon d'achat « Usage-Ville » seront précisées ultérieurement.

PANTOUFLES. — Les pantoufles normales et les pantoufles en textiles qui étaient vendues jusqu'alors soit contre coupons « population » n^o 5, pointures supérieures à 28, soit contre coupons « population » n^o 50, « pointures inférieures à 28 », seront délivrées désormais directement par les détaillants aux consommateurs contre le ticket-lettre « RI » de la carte de textile « B », ou contre le ticket-lettre « T » des cartes de textile « E », « J », « A ».

Les coupons « population » n^o 5 et « population » n^o 50, délivrés antérieurement devront être honorés.

RESSEMELAGE DES CHAUSSURES. — Le ticket-lettre R 2 des cartes de textiles des catégories E, J, H, et F, est validé pour un ressemelage.

TEXTILES

LAINES A TRICOTER. — Sont validés les tickets suivants, carte E, tickets-lettres C 4, E 4, K, F 8, valables chacun pour l'achat de 50 grammes de laine à tricoter.

Carte J, tickets-lettres U, V, W, X, Y, Z, C 4, E 4, K, F 8, valables chacun pour l'achat de 50 grammes de laine à tricoter.

GRANDS MALADES ET AMPUTES. — Des bons de laine à tricoter seront attribués exclusivement par la Préfecture de Seine-et-Oise, Direction des Affaires Economiques, à Versailles, en faveur des grands mutilés ou des amputés. Les demandes devront être adressées directement à la Préfecture.

ARTICLES DE FAIENCE A USAGE MÉNAGER

Sont validés sur les cartes de vêtements et d'articles textiles pour l'achat d'articles de faïence à usage ménager :

a) Les tickets-lettres « G » et « S » des catégories B, E, J, AH et AF, pour 200 grammes chacun;

b) Les tickets-lettres « M » et « N », des catégories E, J, AH et AF, pour 500 francs chacun;

c) Les tickets-lettres MA, MB, MD, ME, MG, MH et MI des cartes de textiles pour jeunes ménages, cartes « M », sont validés chacun pour 3 kilos.

SURALIMENTATION ET RÉGIMES

Il est rappelé que les bénéficiaires de suralimentation, des régimes I, II, III, IV, grossesse, allaitement, etc., doivent se présenter aux jours et heures indiqués sur les affiches, afin de permettre au service du ravitaillement de fournir à l'autorité supérieure la comptabilité dans les délais prévus.

Relèvement des tarifs de vente de gaz

Le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour le Gaz dont Saint-Cloud fait partie, vient d'adresser au Maire une circulaire donnant des précisions concernant le relèvement des tarifs de vente du gaz, décidé par arrêté ministériel.

Du fait de la nationalisation des entreprises distributrices de gaz, le Syndicat Intercommunal qui, jusqu'alors, fixait le prix de vente du gaz, n'a pu que prendre acte de la décision gouvernementale et faire appliquer par la régie intercommunale (nationalisée à partir du 1^{er} juin 1946), les nouveaux tarifs.

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire dont il s'agit :

Paris, le 12 Juillet 1946.

Le Président du Syndicat Intercommunal du Gaz
à Messieurs les Délégués
et Messieurs les Maires des Communes Syndiquées

OBJET :

Relèvement des tarifs de vente du gaz

MONSIEUR ET CHER COLLEGE,

Le Comité d'administration du Syndicat Intercommunal du Gaz a toujours eu le souci de fixer, en toute liberté d'action, le prix de vente du gaz de façon à équilibrer la situation financière de la régie intéressée. C'est ainsi qu'en sa séance du 31 décembre dernier, il a fixé le tarif général à 3 fr. 20 le mètre cube à dater du 1^{er} janvier 1946.

La loi du 8 avril 1946, nationalisant l'industrie gazière et intégrant au « Gaz de France » la Régie du Gaz de Banlieue, a modifié cet état de choses. Dans la période transitoire où nous nous trouvons actuellement, les Ministres de l'Economie Nationale et de la Production Industrielle se sont substitués aux anciennes autorités de tutelle et ont prescrit, par arrêté du 22 juin 1946, que « nonobstant toute clause contraire « des cahiers des charges », les tarifs de vente du gaz de ville autorisés en vertu de l'arrêté du 7 juillet 1945, seraient majorés de 25 %.

Par circulaire du 6 juillet 1946, l'« Electricité de France », service national (délégation pour le gaz), a précisé aux exploitations intéressées, dont la Régie Intercommunale du Gaz de la Banlieue (Ex-Société E. C. F. M.), que l'arrêté du 22 juin était d'application immédiate.

La circulaire indique que la hausse de 25 % s'applique à tous les consommateurs et sur les consommations qui doivent normalement figurer dans le premier relevé postérieur au 1^{er} juillet 1946.

L'arrêté vise les prix « autorisés en vertu de l'arrêté 12.981, du 7 juillet 1945 » et ce sont ces prix qui doivent être majorés de 25 %. Or, le Syndicat Intercommunal, lors de la dernière tarification adoptée par délibération du Comité d'administration du 21 décembre 1945, n'avait pas appliqué intégralement la hausse autorisée qui était de 22 %. Il restait une marge de 17 c. 81 entre les prix appliqués et les prix autorisés.

Dans ces conditions, le nouveau tarif général est calculé comme suit :

- Tarif appliqué : 3 fr. 20 le m³ (hors taxe).
- Tarif autorisé par l'arrêté du 7 juillet 1945 : 3 fr. 20 + 17 c. 81 = 3 fr. 3781 (hors taxe).
- Tarif nouveau : 3,3781 + hausse de 25 % = 4,2226 ou 4 fr. 22 (hors taxe).

Et la tarification nouvelle hors taxe est la suivante :

I. - TARIF GENERAL.....	4 fr. 22 le m ³
II. - TARIFS DEGRESSIFS	
Consommations quotidiennes	Tarif applicable à toute la consommation
Inférieures ou égales à 5 m ³	4 fr. 22 le m ³
Comprises entre 5 et 25 m ³	3 fr. 96 le m ³
— 25 et 500 m ³	3 fr. 87 le m ³
— 500 et 3.000 m ³	3 fr. 27 le m ³
Supérieures à 3.000 m ³	3 fr. 01 le m ³

III. - TARIS SPECIAUX

Gaz carburant non comprimé.....	3 fr. 27 le m ³
Autres usages spéciaux : cuisine collective, industries d'alimentation (biscuiteries, pâtisseries, charcuteries, etc.), eau chaude distribuée collectivement, chauffage des locaux et réfrigération..	3 fr. 01 le m ³
Boulangers, cantines scolaires.....	2 fr. 66 le m ³

Le Syndicat ne peut que prendre acte de la décision gouvernementale qui sera appliquée, comme indiqué ci-dessus, par la Régie Intercommunale (nationalisée à compter du 1^{er} juin 1946).

Je vous prie de croire, Monsieur et cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

Le Président du Syndicat,

P. KERAUTRET,

Maire de Romainville.

Administrateur du « Gaz de France », Service National.

(1) Pour la Seine, le prix de vente du m³ de gaz, tarif général, est de 4 fr. 53 taxes comprises.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Par la loi n° 46-650 du 19 juillet 1946 (J. O. du 20 septembre 1946), le gouvernement a institué une révision exceptionnelle des listes électorales.

En conséquence, les demandes d'inscriptions et les réclamations des électeurs seront reçues, à la Mairie, 8° Bureau, du 22 juillet au 24 août inclus.

Nous attirons l'attention des Clodoaldiens sur la loi n° 46-880, du 2 mai 1946, abaissant la limite d'âge à 18 ans au profit de tout jeune Français titulaire de :

- La Légion d'Honneur.
- La Médaille Militaire.
- La Croix de la Libération.
- La Croix de Guerre à titre personnel.
- La Médaille de la Résistance.

LE DISPENSAIRE DES COTEAUX

Depuis déjà plusieurs années, un dispensaire a été créé, 11, rue Albert-1^{er}, par un groupe de Clodoaldiens et desservi par les Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Jésus.

Il ouvre ses portes à toutes les personnes qui font appel à ses services et nombreux sont ceux qui reçoivent les soins et piqûres de tout genre.

Devant les besoins toujours croissants de la population, la Société du Dispensaire a réalisé l'agrandissement de son local et son aménagement en vue d'y créer un centre prénatal agréé par les Assurances Sociales, ce qui sera de la plus grande utilité pour la population laborieuse de Saint-Cloud, particulièrement pour ce quartier des Coteaux.

L'installation de divers appareils et particulièrement d'appareils pour rayons ultra-violet completera l'équipement du dispensaire.

Pour tenir compte de l'effort incontestable et persévérant réalisé par la Société du Dispensaire qui a fait la preuve de son efficacité et de son utilité au service du bien général, le Conseil Municipal, considérant qu'une telle œuvre méritait d'être aidée et encouragée lui a, dans sa séance de vendredi, 19 juillet, accordé une subvention.

Cette subvention permettra à la Société de réaliser une installation moderne et plus complète dont profiteront tous ceux qui feront appel aux services du dispensaire.

COURS PROFESSIONNELS

La réunion de clôture des Cours professionnels du Bâtiment, s'est tenue à la Maison de l'Éducation Populaire, le samedi 20 juillet.

M. le Maire, qui préside, ouvre la séance en adressant ses remerciements à tous ceux qui ont répondu à l'invitation des organisateurs. Puis il s'adresse particulièrement aux apprentis pour exalter en eux l'amour de leur profession et le désir d'apprendre parfaitement leur métier. Il leur montre les ruines accumulées sur notre pays, le devoir de ceux à qui il incombera de les relever, à eux donc, futurs compagnons du bâtiment, qui auront à cœur de devenir des ouvriers accomplis.

Brossant rapidement un tableau des crises économiques toujours possibles, il les invite à être de ceux dont un chef d'entreprise ne se sépare pas, même dans les moments difficiles.

Puis, M. FAURE, directeur des cours, donne lecture du palmarès. Chacun des apprentis reçoit en récompense de son travail et selon son mérite, un bon pour achat d'outillage.

Les félicitations vont plus particulièrement aux deux lauréats : PENOT André, menuisier (entreprise DISCOUR) et BAUDRY Pierre, serrurier (entreprise FAURE), qui ont obtenu leur C. A. P.

M. CIRASSE, entrepreneur de couverture et plomberie, secrétaire de la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics, prend à son tour la parole et remet à M. MARTIN, compagnon maçon de l'entreprise CARTIGNY et LEBECQ, la médaille des 30 années de maison. Deux plaques de bronze sont remises également à MM. MINAUD Louis, compagnon maçon de l'entreprise LABORDERIE et MÉNARD et LUPE Victor, électricien de l'entreprise CIRASSE.

De nombreux ouvriers des entreprises de notre ville avaient tenu à être auprès de leurs camarades et c'est au milieu des applaudissements de l'assistance que chacun reçoit médailles et plaques des mains de M. le Maire.

M. LABORDERIE, président de la Chambre Syndicale du Bâtiment, adresse à son tour des paroles de remerciements à tous ceux qui ont contribué à la marche des cours et des félicitations aux ouvriers et apprentis qui sont à l'honneur aujourd'hui.

Son grand âge et sa brillante carrière dans la profession, l'autorisent à donner à chacun les conseils d'un homme averti.

M. FAURE donne ensuite le compte rendu de l'année. Il invite les entrepreneurs à s'intéresser de très près à l'apprentissage, question primordiale dans la crise de main-d'œuvre qui nous guette, question sociale au premier chef puisque de sa solution dépend pour beaucoup de travailleurs la possibilité d'une vie plus facile et plus digne.

Il remercie la ville de Saint-Cloud qui a financé les cours et fait tout le nécessaire pour en assurer la bonne marche.

Un vin d'honneur termine cette réunion qui s'est déroulée dans la plus grande cordialité entre patrons, compagnons et les parents des apprentis qui avaient bien voulu se déranger.

Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 19 JUILLET 1946

Le Conseil,

- 1° Accorde des subventions complémentaires aux trois Amicales de quartier (Amicale du Centre, Amicale de Montretout, Amicale de la Passerelle) qui ont organisé des réjouissances à l'occasion de la fête du 14 Juillet.
Approuve les dépenses à engager en vue de l'organisation de la fête communale de septembre (dépenses qui seront couvertes par les recettes provenant des droits de place des forains) et décide de créer une régie de recettes et de dépenses pour la perception sur place des redevances ainsi que pour le règlement rapide des menues dépenses;
- 2° Décide, à la suite des pourparlers engagés avec le propriétaire de l'immeuble, 26, rue Dailly (Maison de l'Éducation Populaire, de la Jeunesse, Musée et Bibliothèque), d'accepter les propositions de ce dernier et de s'en tenir, au lieu de l'acquisition, à la location pour une durée de 18 ans avec promesse de vente. Décide, en outre, de ramener la durée de l'amortissement de l'emprunt à contracter pour l'exécution des travaux dans cet immeuble de 30 ans à 18 ans.
- 3° Approuve un contrat d'assurance en vue de couvrir les risques accidents des enfants fréquentant la colonie de vacances municipale;
- 4° Approuve un nouveau contrat concernant le renouvellement de l'assurance destinée à couvrir les risques accidents des enfants des écoles communales publiques de Saint-Cloud;
- 5° Approuve un avenant au contrat d'assurance incendie de l'immeuble sis 4 bis, rue Gounod (ancienne propriété Sivrais), affecté au Lycée de Jeunes Filles de Saint-Cloud.
- 6° Décide : a) De passer des marchés de gré à gré avec différents commerçants pour la fourniture de charbon de bois, bois gazo, charbon de chauffage, essence, pneus automobile, matériel électrique pour autos, lampes électriques pour l'éclairage public nécessaires aux services municipaux;
b) De viser des mémoires de travaux et fournitures en vue de leur approbation pour valoir marché;
- 7° Décide de ne pas accepter les propositions de l'Administration des P.T.T. tendant à payer un prix inférieur à celui précédemment fixé, concernant le renouvellement de la location du bureau de poste des Coteaux et de s'en tenir à sa délibération du 31 janvier 1946;
- 8° Décide d'acquérir une machine électrique pour confection des listes électorales, listes d'émargement et cartes électorales, en remplacement d'une machine à main hors d'usage. Ouvre un crédit à cet effet;
- 9° Accorde à l'horloger chargé de l'entretien des pendules et horloges municipales, une indemnité supplémentaire pour tenir compte du coût actuel de la vie;
- 10° Décide de céder une parcelle de terrain, d'une contenance de 24 m. 50, située rue Tahère, déclassée du domaine public, lors de la mise à l'alignement de ladite rue;
- 11° Décide la cession sur place du bois débité provenant de la coupe du parc de Saint-Cloud, en 1944-1945, lequel bois se trouve à une scierie de Versailles;
- 12° Fixe le montant de l'indemnité d'occupation provisoire à réclamer au bénéficiaire du garage de la Tête Noire, quai Carnot, lequel, ex-propriétaire, a perçu une indemnité d'expropriation payée par la ville et est néanmoins resté dans les lieux par suite des circonstances;
- 13° Décide de renouveler avec la Société des Marchés de France, le contrat conclu en 1938 et expiré en 1942, pour l'exploitation des marchés de Saint-Cloud. Procède à la révision des droits de place sur les marchés qui n'ont pas été augmentés depuis 1937;

- 14° Procède à la révision des droits de stationnement pour les véhicules arrêtés devant le champ de courses de Saint-Cloud, les jours de courses;
- 15° Décide de créer une régie d'avances de dépenses au Secrétariat de la Mairie et fixe le montant de l'avance.
- 16° Emet un avis concernant la révision de la carte scolaire pour 1946-1947 et décide notamment, afin de décharger les effectifs, de ne plus accepter dans les classes primaires élémentaires, les enfants étrangers à Saint-Cloud;
- 17° Emet un avis favorable à l'approbation par l'Autorité supérieure du compte administratif de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud et du compte de gestion du Receveur spécial de cet établissement pour les opérations financières effectuées en 1945;
- 18° Emet un avis favorable à l'approbation par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, du budget additionnel de 1946 de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud;
- 19° Décide d'approuver en faveur du personnel communal titulaire, avec effet du 1^{er} février 1945, l'échelle de traitement fixée par un arrêté interministériel publié au *Journal Officiel* du 1^{er} mai 1946. Fixe les indemnités à accorder à ce même personnel dans les limites prévues par un second arrêté interministériel et en se conformant aux directives données par l'Autorité de tutelle. Adopte différentes mesures à l'égard du personnel, notamment l'attribution de vêtements de travail aux agents de la voirie et des services mécaniques. Charge le Maire de faire étudier par les Commissions compétentes, un nouveau statut du personnel. Accorde enfin au personnel titulaire et auxiliaire, un acompte provisionnel de 1.000 francs à valoir sur les augmentations de rémunérations dont il sera appelé à bénéficier en vertu des mesures actuellement à l'étude. Cet acompte sera payé en une seule fois;
- 20° Décide l'exploitation de coupes de bois dans le domaine de Charbonnière, Saint-Jean-de-Braye (Loiret), récemment acquis par la ville, ainsi que la plantation de pins, sapins, épicéas et d'arbres fruitiers. Décide à cet effet :
- a) De procéder à des appels d'offres et de s'adresser au plus offrant;
- b) De créer une régie de recettes et de dépenses;
- 21° Attribue au capitaine commandant le Corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud, une indemnité annuelle, à charge par lui de faire entretenir le matériel d'incendie dans les meilleures conditions;
- 22° Accorde des subventions à des œuvres charitables ainsi qu'au dispensaire des Coteaux qui rend de grands services à la population du quartier des Coteaux et de la Passerelle et qui doit faire face à des dépenses exceptionnelles pour des travaux et acquisition de matériel destinés à l'aménagement de l'établissement et aux améliorations à apporter à ce dernier;
- 23° Emet un avis défavorable à la prise en charge par la ville de Saint-Cloud d'une partie de la dépense résultant de l'installation par la ville de Garches d'une canalisation de raccordement entre deux tronçons déjà existants de canalisation alimentant en gaz certains usagers de la rue de la Porte-Jaune;
- 24° Emet un avis favorable à l'aliénation par l'hôpital-hospice de Saint-Cloud de terrains et bâtiments lui appartenant, sis à Boulogne-Billancourt, en vue de la construction à l'hôpital d'une maternité moderne et d'un centre régional de protection infantile;
- 25° Emet un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation présentées.
- 26° Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Le Secrétaire de Séance :
André COLIN

De beaux gestes ...

ENFANTS DE PRISONNIERS

L'Entr'Aide Clodoaldienne qui est venue en aide pendant toute la guerre, d'abord aux mobilisés, ensuite aux prisonniers de guerre et à leur famille, nous a informé qu'elle prendrait à sa charge, cette année, les dépenses occasionnées par les enfants de prisonniers fréquentant la colonie de vacances municipale de Charbonnière, ainsi que certains frais résultant de l'envoi d'enfants de prisonniers à d'autres colonies ou placements familiaux.

Nous remercions bien sincèrement l'Entr'Aide Clodoaldienne de ce nouveau et généreux geste à l'égard des familles de prisonniers.

ACTION GÉNÉREUSE ET CHARITABLE

M. LABIGNE, professeur au Lycée de Garçons, accompagné de deux de ses jeunes élèves, nous a informé qu'une collecte faite en 6^e, 2 et 6^e 3 avait atteint la somme de 14.000 francs, et que les jeunes gens désiraient en faire bénéficier, soit un enfant dont l'envoi en sana serait nécessaire, soit plusieurs enfants à envoyer en colonie de vacances.

Nous tenons à remercier ici, très sincèrement, ces jeunes gens qui pensent à ceux qui souffrent et savent s'imposer les sacrifices nécessaires pour leur venir en aide.

Nos remerciements vont également à leur professeur qui les a orientés vers cette action généreuse et charitable.

AVIS ET COMMUNIQUES

MAISON DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DU 12 JUILLET

Questions sociales, économiques et financières Trois aspects d'un même problème

Nous avons demandé à M. Etienne HOMMEY, dont le livre *Appel aux Constituants* (Albin Michel, éditeur), constitue un plan constructif de socialisme libéral, de bien vouloir venir nous exposer, à l'occasion de la conférence économique, ses idées sur le problème des salaires et des prix.

Nous allons essayer de résumer, pour ceux qui n'ont pu venir l'entendre, son intéressant exposé du 12 juillet.

Retraçant à grands traits l'histoire du capitalisme libéral, M. HOMMEY nous démontre que tout ce que ce régime a construit de bon, d'utile, de durable, il le doit au principe de la liberté de l'initiative, des échanges et des prix. Au contraire, tous ses déboires et tous les maux qu'il a engendrés sont dus à la monopolisation du profit par le capital. C'est ce principe, qui, empêchant la consommation de s'élever au même rythme que la production, a créé la lutte des classes, conduit à la concurrence, internationale, à la course aux armements, à la guerre.

Or, il est curieux de constater que jusqu'ici, ce n'est qu'à la liberté que l'on s'est attaqué, quant au profit, au lieu de songer à lui donner une répartition plus équitable et plus conforme aux nécessités économiques, on s'est contenté de le pourchasser, très durement il est vrai, mais sans efficacité, car il s'est réfugié dans les transactions occultes.

Aujourd'hui, il faut rétablir la liberté, mais sur la base d'institutions nouvelles.

Le profit naît du travail, de son intelligence, de son habileté, de son intensité, il faut le répartir largement entre les travailleurs.

M. HOMMEY indique les résultats étonnants obtenus par diverses entreprises qui appliquent ce principe. Le rendement s'est élevé à un point tel que sans augmentation des prix, la rémunération des travailleurs dépasse les maxima actuellement réclamés.

Seule, une généralisation de ces méthodes peut apporter une solution efficace au problème des salaires.

La condition morale des travailleurs sera transformée; devenant associés de l'entreprise, ils s'intéresseront non seulement à leur tâche, mais à celle de leurs compagnons; la production tout entière se développera dans un esprit de collaboration et d'entr'aide. L'esprit de classe fera place à l'esprit d'équipe.

La méthode est souple, puisqu'elle assure le développement simultané de la production et des salaires.

Elle est définitive, les droits respectifs du travail et du capital pouvant être définis une fois pour toutes, au lieu d'être soumis à de perpétuelles surenchères.

Dans les circonstances actuelles, elle sera en outre le moyen le plus efficace pour combattre le marché noir et la fraude fiscale. Tous les moyens illicites de dissimulation des bénéfices ne peuvent en effet se réaliser sur une échelle importante, sans la complicité d'une partie du personnel; lorsque celui-ci sera largement intéressé aux bénéfices, il n'admettra plus ces fraudes et défendra ses droits, il défendra en même temps ceux de l'Etat.

Le rendement des impôts s'accroîtra en conséquence, et se multipliera du fait du meilleur rendement des entreprises.

Problème économique, problème fiscal et problème financier, qui sont solidaires recevront alors tous ensemble leur solution, que l'on poursuivra vainement, si nous continuons à vouloir les considérer isolément.

M. HOMMEY nous a en outre donné quelques exemples saisissants d'économies massives qui pourraient être réalisées par une réorganisation des services publics, libérant un grand nombre de fonctionnaires, et les affectant à des tâches productives.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES LAIQUES DE SAINT-CLOUD

CHALLENGES SCOLAIRES D'ATHLÉTISME

Pour la seconde fois, le 12 juillet 1946, l'Amicale a mis en compétition ses challenges d'athlétisme sur le terrain de l'école du Centre.

Deux catégories, masculines et féminines : minimes et poussins. Quatre épreuves : 60 mètres, hauteur, longueur, lancer. Classement par addition de points, six athlètes étant classés dans chaque épreuve.

La bonne humeur et une saine émulation n'ont cessé de régner au cours de ces compétitions énergiquement disputées.

RESULTATS TECHNIQUES

MINIMES GARÇONS. — 60 mètres : 1. Soulas (Centre); hauteur : 1. Vasquez (Coteaux); longueur : 1. Bénévent (Centre); poids : 1. Roussel (Coteaux).

Classement : 1. Centre, 43 points; 2. Montretout, 23 points; 3. Coteaux, 18 points.

MINIMES FILLES. — 60 mètres : 1. Coste H. (Montretout); hauteur : 1. Coste H (Montretout); longueur : 1. Blottière (Montretout). lancer de balles : 1. Dauchel (Coteaux).

Classement : 1. Coteaux, 32 points 1/2; 2. Montretout, 30 points; 3. Centre, 17 points 1/2.

POUSSINS GARÇONS. — 60 mètres : 1. Balou (Montretout); hauteur : 1. Gatineau (Montretout); longueur : 1. Gatineau (Montretout); lancer de balles : 1. Ramotti (Montretout).

Classement : 1. Montretout, 35 points; 2. Centre, 27 points 1/2; 3. Coteaux, 21 points.

POUSSINS FILLES. — 60 mètres : 1. Gimenez (Coteaux); hauteur : 1. Le Gouziou (Coteaux); longueur : 1. Le Gouziou (Coteaux). lancer : 1. Hurelle (Coteaux).

Classement : 1. Coteaux, 41 points; 2. Montretout, 23 points; 3. Centre, 19 points.

Le Château et le Parc de Saint-Cloud de 1658 à 1701

Architecture - Décoration - Mobilier

Le château de Saint-Cloud tel que Monsieur l'avait acheté, en 1658, à Barthélémy HERVARTH, se composait alors d'une grande maison située en la rue d'Aulnay; elle consistait en plusieurs bâtiments, édifices et leur cours, basses-cours, jardins, fontaines, grottes, réservoirs, sources, bois, arbres et autres appartenances, enclos de murs, bronzes, loges, tables de marbre, tous les plombs. Pour un fils de France, c'était une maison de médiocre importance. Tout d'abord, si Monsieur chercha à agrandir son bien par de multiples acquisitions de terrains, il se préoccupa peu de transformer la maison elle-même. Vu son exiguité, les fêtes se déroulaient généralement dans les jardins, éclairés à cet effet de verres de couleur. Le luxe de Monsieur consistait principalement dans les fantaisies hydrauliques, les bassins et les cascades.

L'une de celles-ci, la plus importante, la « grande cascade », fut toujours l'objet d'un soin jaloux de la part de Monsieur. Il profita, en 1685, de la venue en France du célèbre sculpteur italien LE BERNIN pour la faire remanier. L'artiste fut convié à venir à Saint-Cloud donner son avis. Accompagné de CHANTELOUP, maître d'hôtel du roi, il admira la situation et les jardins, mais la grande cascade reçut plutôt ses critiques. « Son défaut, dit-il, est de paraître trop belle. Il faut cacher l'art davantage et chercher à donner aux choses une apparence plus naturelle. Monsieur pressa LE BERNIN de lui donner un plan de restauration et le pria de nouveau dans sa demeure. L'artiste italien fit un projet, le peignit mais préféra faire une maquette en terre cuite avant de le remettre à Monsieur. Ce dernier ne la reçut jamais et dut confier à des artistes français le soin de restaurer sa grande cascade. Quand elle fut terminée, Louis XIV lui-même vint l'inaugurer et en admira grandement les savants agencements. (Mai 1667).

Une gravure d'Israël SILVESTRE (1), datée de 1671, nous donne une idée du château de Monsieur à cette date. Il se composait de deux corps de bâtiments en équerre dont le plus important était perpendiculaire à la Seine. D'autres bâtiments servant de communs, de logements pour la suite s'échelonnaient dans le parc, en direction du bourg. Majestueuse, face à la rivière, la grande cascade déployait ses gradins et ses bassins successifs. Le bas-parc présentait déjà une harmonieuse succession de parterres à la française, élégamment dessinés, entretenus avec art. De la même époque, datait un riche pavillon situé à l'extrémité du parc (sur l'emplacement actuel du pavillon de Breteuil et dominant un autre jardin en terrasse. La fête du 28 juillet 1671 se déroula dans ce cadre; les bosquets étaient tout éclairés, les parterres constellés d'une infinité de fleurs.

Les jardins permettaient à Monsieur de laisser libre cours à toute la fantaisie de son imagination et de réaliser des bosquets — on disait alors des cabinets — aussi pittoresques qu'originaux. Le clou de la fête du 11 août 1672 était le « cabinet de l'aigrette ». Caché dans les palissades qui l'environnent et qui en forment un labyrinthe pour en défendre l'entrée, il est orné tout à l'entour de sièges et de carreaux de gazon avec des pyramides aux quatre coins et du milieu il sort une aigrette d'eau des plus belles. Des vases d'orangers et de tubéreuses, une infinité de guirlandes et de festons de fleurs en augmentaient encore l'effet décoratif.

Le premier petit château de Monsieur faillit être, en 1674, victime d'un incendie qui causa plus de frayeur que de mal. Des échos nous en sont parvenus par la duchesse Sophie DE HANOVRE, venue rendre visite à la Palatine. Mlle HENDERSON, une de ses demoiselles d'honneur, se retrouva en pleine nuit à califourchon sur un « empereur de pierre » qui retint la moitié de sa chemise comme elle a sauté en bas. Primi VISCONTI, à son tour, nous raconte que Mme DE LUDRES, dans son émoi, se sauva en chemise dans le parc.

Réceptions et fêtes devenant de plus en plus nombreuses, la maison de GONDY, telle qu'elle nous apparaît sur les gravures du temps ne pouvait plus suffire aux besoins de Monsieur et à tous les services que nécessitait la maison d'un premier prince du sang. Que l'on se représente le nombre de personnes, hommes et femmes, attachées au duc et à la duchesse d'Orléans. Gentils-hommes de la chambre, premières et secondes dames d'honneur, dames d'atours, sans compter les écuyers, les secrétaires des commandements, intendants, gardes du « cabinet et des raretés », etc... De plus, la maison des jeunes princesses comptait leurs gouvernantes et dames, celles des jeunes ducs de Valois et de Chartres, de nombreux serviteurs. Pour l'agrandissement du château, différentes solutions furent proposées : construire un nouveau palais à quelque distance de l'ancien et tout à fait indépendant du premier, ou bien se servir des constructions existantes. Il semble que ce dernier point de vue ait prévalu si l'on en juge par un plan conservé à la Bibliothèque Nationale. Les constructions primitives auraient été gardées mais modifiées et aménagées pour leur nouvelle destination. Plusieurs architectes concoururent à ces travaux : LE PAUTRE, MANSART et un certain GIRARD qui, de maître-maçon, s'éleva au rang d'architecte de PHILIPPE D'ORLÉANS.

En cours des travaux, des dissentiments s'élevèrent entre MANSART et LE PAUVRE, d'une part, « qui s'est si peu soucie de suivre les plans de ces artistes et de les bien exécuter qu'au contraire, il s'est ingénié de les estropier et gâter dans la plus grande partie, péchant en mille endroits contre la beauté et la solidité de l'architecture ». Quoiqu'il en soit, en octobre 1678, la demeure princière apparaissait dans tout son éclat et Monsieur put

(1) Conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nale.

présenter avec fierté le nouveau chef-d'œuvre à Louis XIV et à toute la cour. Un séjour de cinq jours permit au roi et aux courtisans d'en admirer toutes les merveilles. Le château s'élevait sur la terrasse que l'on voit encore à l'heure actuelle et était orienté vers Paris. Il se composait d'un bâtiment central avec un avant-corps en saillie et à chaque extrémité de deux gros pavillons formant encoignures, d'où partaient deux ailes encadrant la cour. Le corps principal comportait trois étages surmontés d'un étage de mansardes, tandis que les ailes n'en avaient que deux. L'avant-corps était décoré d'un élégant fronton triangulaire qui trompait la monotonie de la façade et dont le centre était orné d'un cadran solaire. Un fronton semblable se retrouvait sur la partie médiane des ailes, côté cour et à leur extrémité un autre fronton s'inscrivait au-dessus du 2^e étage des fenêtres, supporté par des pilastres. Une balustrade de pierre couronnée de vases de fleurs courait tout le long de la corniche. Les faces terminales des deux ailes étaient semblables : cinq fenêtres s'ouvraient au premier étage sur un large balcon; au rez-de-chaussée, entre les ouvertures, on pouvait admirer quatre statues dans des niches et représentant, à gauche, la Chasse, la Fermeté, la Science et la Récompense; à droite, La Force, la Politique, le Printemps et la Richesse. Par contre, le corps même de ces deux bâtiments ne présentait pas la même profondeur. Alors que l'aile droite ne comportait (à la hauteur du premier étage), qu'une seule galerie dont les fenêtres avaient vue et sur la cour et sur les jardins, l'aile gauche possédait une double rangée de pièces.

Au fond de cette cour centrale, quelques marches donnaient accès au bâtiment principal; l'on pénétrait dans un vaste vestibule et de là à la chapelle mais la véritable entrée du château était par l'aile gauche, sous le fronton. Dès le seuil franchi, sous un péristyle à colonnes, un grand escalier monumental s'offrait à la vue et conduisait au premier étage où se déployait toute la série des grands appartements. L'appartement du roi était composé d'une chambre de parade et d'un grand cabinet; il était situé dans le bâtiment principal et avait vue sur la cour. Il était précédé d'une salle d'audience pour les ambassadeurs, dite salle du dais. L'appartement de Madame, dans l'aile gauche, comportait une chambre, un cabinet et un salon; il avait vue d'une part sur les jardins et de l'autre sur Paris. Par la salle des gardes, où l'on entrait directement en sortant de l'escalier, on pénétrait dans une première antichambre puis dans l'antichambre de Monsieur qui servait de salle à manger et enfin dans une chambre qui donnait sur les jardins. Plusieurs cabinets : « cabinet des raretés », « des curiosités », « des bijoux », se succédaient dans le bâtiment central, par derrière les appartements royaux et donnaient sur ce qui sera plus tard le parterre de l'Orangerie. Faisant pendant à l'antichambre de Monsieur, un vaste salon, dit Salon de Mars ou Grand Salon, faisait pénétrer dans l'aile droite du château, entièrement occupée par la galerie d'Apollon. Elle s'étendait sur toute la longueur et était éclairée par 26 fenêtres en arcade donnant partie sur la cour et partie sur les jardins (plus tard Jardin d'Apollon). Pour sa décoration, Monsieur avait fait appel au peintre MIGNARD, qu'un long séjour à Rome avait rendu célèbre. Rival de LEBRUN, il n'avait pas encore obtenu le titre de premier peintre du roi et Monsieur se l'attacha. La légende raconte même que le duc d'Orléans « eut la bonté de lui dire qu'il faisait bâtir exprès à Saint-Cloud, une galerie, un cabinet et un salon afin de les lui faire peindre ». En effet, après la campagne de 1677, Monsieur offrit un logement à Saint-Cloud au peintre et dès que la galerie fut achevée, MIGNARD put y commencer ses peintures. Apollon et ses légendes lui servirent de thèmes pour les scènes mythologiques dont il décora les murs et le plafond. Ce dernier était divisé en cinq grands compartiments et quatre petits abritant les diverses aventures du dieu. Aux murs, des médaillons et

entre les fenêtres, des trumeaux représentaient les plus beaux châteaux de France. A l'extrémité de la galerie s'ouvrait un nouveau salon ou cabinet de Diane, décoré également par MIGNARD de scènes allégoriques de la légende d'Apollon.

Les étages supérieurs du bâtiment principal étaient occupés par les nombreux logements de toutes les personnes attachées au service de Monsieur, de Madame et des jeunes princes. Tel était dans ses grandes lignes, à peine achevé et non entièrement décoré le château que le duc d'Orléans présenta avec un juste orgueil à toute la cour rassemblée.

L'année 1680 marquerait, d'après la légende d'une estampe éditée chez Mariette, l'achèvement complet du palais de Saint-Cloud. Tandis que MIGNARD terminait les peintures du salon de Diane, NOCRET, peintre ordinaire de Monsieur, achevait les décorations de l'aile gauche. Dans l'antichambre et la chambre de Madame, les portraits de la famille royale alternaient avec les peintures allégoriques. Pour l'appartement de la Reine, NOCRET avait dessiné des cartons pour cinq pièces de tapisserie exécutées à Bruxelles sur le thème de l'Amadis des Gaules. Dans le même temps, GIRARD terminait la pièce d'eau, dite du Fer à Cheval, de 12 statues représentant les quatre éléments, les quatre saisons et les quatre parties du monde.

Nous avons signalé l'existence, à l'extrémité du parc, sur la hauteur, d'un petit pavillon qui servait surtout au cours des fêtes. Celui-ci fut réédifié par les soins de l'architecte GOBERT et appelé Trianon de Saint-Cloud. Sa situation, au faite de la colline, dominant une succession de terrasses étagées était plus remarquable que le bâtiment lui-même. C'était une construction assez petite, à deux étages, surmontée à chaque extrémité d'une sorte de petite tourelle dont l'effet ne paraît pas des plus heureux. Des jardins ingénieusement dessinés par LENOTRE s'étendaient à ses pieds; des bassins, des jets d'eau, les agrémentaient. Le parterre le plus important était formé de massifs dont les buis savamment taillés ressemblaient à une véritable broderie. Au centre, s'élevait la fontaine de Vénus, ainsi dénommée car cette déesse trônait sur un char tiré par quatre tritons et semblait faire sortir des bouillons d'eau en soufflant sur leurs conques (1).

En même temps que GOBERT édifiait ce pavillon, GIRARD augmentait le château d'une orangerie; bâtiment tout en longueur qui prolongeait la galerie d'Apollon au pied de la colline de Montretout, sur la face postérieure du château. Elle fut décorée par le peintre Jacques ROUSSEAU qui avait acquis à Rome la réputation d'habile peintre de paysage et de perspective. Dans l'Orangerie de Saint-Cloud, on le loua pour sa savante perspective mêlée d'architecture et de paysage. Un voyageur anglais, LISTER, ayant visité ce bâtiment, en 1696, nota avec admiration son pavement de marbre et ses ingénieuses machines destinées à entrer et sortir les caisses d'orangers et de lauriers-roses suivant les saisons. En outre, l'Orangerie sera désormais, lors des fêtes à Saint-Cloud, transformée en salle de bal ou de souper. Eclairée de lustres et de girandoles, garnie de bougies suspendues entre les orangers, elle formera un cadre luxueux où l'on dressait généralement de nombreuses petites tables pour la collation. A la suite de l'Orangerie, on avait construit une spacieuse salle de comédie où la troupe de MOLIÈRE fut appelée à maintes reprises.

Hélène KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

(A suivre).

(1) C'est sur l'emplacement du Trianon de Saint-Cloud que s'élève actuellement le pavillon de Breteuil.

RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DE LATTRE DE TASSIGNY PAR LES MÉDAILLÉS MILITAIRES

Le 17 juillet, la 168^e Section des Médaillés Militaires de Saint-Cloud-Garches recevait son président d'honneur, le général d'armée J. DE LATTRE DE TASSIGNY, médaillé militaire.

Une prise d'armes du 93^e Régiment d'Infanterie avec drapeau et musique, se déroula à 20 h. 45, place de la Mairie.

Le général, acclamé à son arrivée par une foule nombreuse, salua longuement le drapeau du 93^e de Ligne, dont il commanda un bataillon au cours de la guerre 1914-1918, passa en revue la compagnie qui lui rendait les honneurs et s'arrêta un moment, au passage, devant le Monument aux Morts.

Après la présentation par le président de Saint-Cloud-Garches des Médaillés Militaires de ces deux communes et des localités voisines, le général salua chacun de leurs drapeaux présents.

Il procéda ensuite, selon le cérémonial habituel, à la remise d'une Croix d'Officier de la Légion d'Honneur à un Médaillé Militaire, grand mutilé, M. BUFFE.

Un défilé, qui permit d'admirer la magnifique allure des jeunes recrues de l'armée nouvelles, termina aux accents de la *Marche Lorraine*, cette cérémonie militaire particulièrement réussie, à laquelle il est regrettable qu'il ne fut pas possible de convier toute la population et les personnalités clodoaldiennes, faute de précisions en temps utile.

Pénétrant ensuite dans la Mairie, qui avait reçu sa décoration des grands jours, passant au milieu des drapeaux des sections des Médaillés Militaires de Versailles, Boulogne, Suresnes, Ville-d'Avray, Puteaux et Neuilly, qui formaient la haie dans l'escalier d'honneur, le général fut reçu, à l'entrée de la Salle des Fêtes, par la 168^e Section entourant son drapeau et se fit présenter chaque membre séparément.

Au cours de l'Assemblée générale tenue ensuite, M. R. MAILLET, président, après avoir rappelé que la fondation de la section de Saint-Cloud, remonte au 5 décembre 1912 et souligné l'esprit d'union qui y règne toujours, retraça la prestigieuse carrière militaire du chef de la 1^{re} Armée « Rhin et Danube » qui a libéré un tiers du territoire français, rendu l'Alsace à la France et ayant tenu la parole du TURENNE : « Il ne doit pas y avoir d'homme de guerre en repos, en France, tant qu'il restera un Allemand en deçà du Rhin », porta nos drapeaux vainqueurs jusqu'en Autriche.

M. F. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, prononça une allocation de bienvenue au nom de la ville. M. d'HOUDOTOT, vice-président du Conseil Central des Médaillés Militaires, au cours du discours qui suivit, lança un appel, pour que tous les Médaillés Militaires se rassemblent au sein de leur Société Nationale et décerna plusieurs récompenses de celle-ci aux membres les plus dévoués du Conseil d'administration de la 168^e section.

Un diplôme, fort artistement dessiné par le vice-président de cette section, M. R. HARDOUIN, fut remis en souvenir de cette soirée au général DE LATTRE DE TASSIGNY qui prit ensuite la parole, faisant un exposé extrêmement intéressant sur la nouvelle organisation de l'armée, s'attachant dorénavant, devant les problèmes posés par les découvertes récentes en matière d'armement, à développer surtout la personnalité de « l'homme ». Il conclua en demandant aux Médaillés Militaires de l'aider de toutes leurs forces dans cette voie.

Au vin d'honneur, parfaitement organisé, grâce à la générosité de M. ANTONAT, bienfaiteur de la 168^e Section et de MM. HOUEL et TESSIER, Médaillés Militaires, ter-

minant cette belle réception, le général, spirituel conteur, s'entretint aimablement avec les familles présentes des Médaillés qui emportèrent le meilleur souvenir de leur soirée intime, à la fois si brillante et si simple.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JUILLET 1946

NAISSANCES

Jean, Paul Gourbeyre. — Jean, Louis, Pierre Porcheron. — Dominique, Richard Schoenleber. — Daniel, Gisèle François. — Janine Maugeais. — Jean, Claude Haulard. — Pierre, Armand, René Ghislard. — Françoise, Paula, Suzanne Dofesse. — Michel, Robert Trieb. — Bruno, Christian Chiappa. — Claude, Louis Raymond Manciaux. — Jean, Louis Sautereau. — Alain, Jean, Daniel Ducourt. — Janine, Thérèse, Simone Greux. — Joëlle, Marie, Hélène Brugnon. — Michèle, Pierrette, Yvonne Bruneau. — Michel, François Geisler. — Jean, André, Elie Albucher. — Jean, Marie, Denis Guibert. — Françoise, Marcelle Soleau. — Christiane, Jeanne, Françoise Rimbart. — Alain Thory. — Martin, Georges, Joseph de Loye. — Michèle, Eliane Piacenza. — Danièle, Françoise, Ellen Tourne. — Simonne, Marie Bry. — Rolande, Françoise Renault. — Régine, Thérèse Prescher. — Franck, Georges, Michel, Jacques Cohadon. — Gérard, Marc, Jean, Paul Bonnet. — Claude, Suzanne, Lucile Desmichels. — Gérard, Marcel, Louis Chalon. — Erick, Pierre, Paul Boyer. — Monique Leclère. — Micheline Chabanolle. — Eliane Chabanolle. — Alain Terrisse. — Nicole, Janine Lefebvre. — Aline, Henriette Marie. — Bernadette, Marie, Jeanne Penotet. — Guy, Jean Sango. — Paulette Gaudin. — Léa, Annie, Fernande Bigot. — Lucien, André Humbert. — Claude, Henri Guillaumin. — Christian, Luois, Marcel Marguet. — Bertrand, Paul Lacourt. — Marie, Claude, Alberte, Esther Canac. — Christian, Pierre Coudert. — Janine Collot. — Françoise, Monique, Denise Miquel. — Jean, Paul, Louis, Marie Gouello. — Christian, Charles, Henri Doucet. — Françoise, Renée Duperray. — Chantal, Marie Rubens. — Monique, Hélène, Martine Safa. — Gérard, Maurice, Marius Bordel. — Liliane, Michèle Lasalmonie. — Guy, René François. — Dominique, Jean, Robert Huet. — Madeleine, Thérèse, Geneviève Laverdure. — Christian, Marie, Thérèse Baillon. — Colette, Andrée, Mauricette Avril. — Gérard, Henri Pain. — Pierre, Henri, Léon Portefaix. — Christian, Elisée, Jean, Pierre Duxoux. — Jacqueline, Suzanne, Elisabeth Boucharéchas. — Maurice, Nicolas Pihan. — Jean, Claude Poitel. — Françoise, Marie, Aimée Labiau. — Bernard Chaslin. — Jean, Claude, Paul Goupil. — Josiane, Léontine, Simonne Arnoult. — Philippe, François Tourmente. — Claudine, Annie François. — Annick Leprince.

MARIAGES

Henri, Alfred, Paul Chasseriaud et Janine, Louise, Andrée Lina. — Roland, Jean, Emile Mayard et Geneviève, Yvonne, Camille Jahandier. — Michel, Jacques, Emile Peronnet et Simone, Camille Dury. — Guy, François Lalitte et Marie, Jacqueline Pujol. — Hector, Daniel, Mathieu Chinaud et Jeanne-Marie, Renée, Irmine Berrez. — Roger, Eugène, Gaston Cassier et Marcelle, Lucienne, Henriette Chapon. — Roger, Octave, Emile Goubin-Korsten et Pauline, Germaine Binet. — Eugène Samsonoff et Christiane, Janine, Mauricette Le Tors de Crécy. — Ernest Gautier et Anne, Marguerite Leroux. — Jean, André Vergnaud et Jeanne, Marie Bouty. — Pierre, Maurice Pierreau et Denise, Louise Valentin. — Georges, Henri Ploujou et Marthe, Madeleine Mahulot. — Emile, Auguste, Louis Desbureaux et Odette Goulaud. — Louis, Ernest, Emile Brigandet et Odette, Rolande, Louise Cré. — Pierre, Marie, François Laurichesse et Claudine, Jeanne Clavel. — René, Alfred Lonzard et Huguette, Lucienne Nault. — François, André Darcel et Christiane Gouion. — Pierre, Albert, Clément Lefebvre et Huguette, Marie, Louise Guinet. — Emile Manière et Henriette, Charlotte Drumont. — Paul, Gustave Vogeles et Solange, Adèle, Alice Vogeles. — Albert Désiré, Alphonse Le Moal et Jeanne Lassingé. — Germain Saby et Marie, Louise Rolland. — Léopold Bloch et Lucy, Gabrielle Bloch.

DECES

Injng. mort-né. — Paul, Jean, Baptiste Poillot, 77 ans. — Clotilde Villemin, veuve Vasseur, 77 ans. — Marie, France, Thérèse Dominique, 1 mois. — Brocard, mort-né. — Albert, Frédéric Eschler, 32 ans. — Pierre, Marie, Albert Augade, 76 ans. — Marie, Louise Codard, veuve Malraux, 66 ans. — Catherine Lefaux, veuve Damy, 85 ans. — Marcel, Pierre, François, Marie Le Guyader, 22 ans. — Daniel, Louis, René Denis, 4 ans. — Germaine, Henriette Belrichard, 35 ans. — Raymond, Alphonse, Edmond Labesse, 75 ans. — Maurice, Gilbert Genebrier, 42 ans. — Declercq, mort-né. — Yerboud Ibrahim, mort-né. — Clotilde Thiery, veuve Vilain, 79 ans. — Jean, Marie Tissandier, 53 ans. — Sophie, Marguerite Millot, veuve Cluzeaud, 90 ans. — Catherine, Odile Marchal, 15 jours. — Léontine Cledes, veuve Canut, 80 ans. — Jean, Claude Poitel, 2 jours. — Henri, Louis, Eugène Petron, 64 ans.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.

Dépôt légal 648 - 6-46